

AU BAS DE L'ÉCHELLE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2026

AU BAS DE L'ÉCHELLE
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2026

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
État des résultats	6
État de l'évolution des actifs nets	7
Bilan	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 13
Renseignements complémentaires	14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
AU BAS DE L'ÉCHELLE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme AU BAS DE L'ÉCHELLE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Sassi et associé CPA inc.¹

Montréal, le 12 juin 2026

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A133098

AU BAS DE L'ÉCHELLE**ÉTAT DES RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026**

	2026	2025
PRODUITS		
Subventions (annexe A)	367 899 \$	336 194 \$
Dons (annexe B)	47 644	52 017
Autofinancement (annexe C)	5 998	5 147
	421 541	393 358
CHARGES		
Salaires et charges sociales	341 030	402 895
Loyer	43 164	39 326
Services professionnels	9 387	20 066
Fournitures et frais de bureau	4 060	4 456
Entretien et réparations	4 473	7 859
Logiciels	1 205	3 108
Assurances et permis	2 934	7 051
Frais bancaires	1 529	2 126
Frais de vie associative et bénévoles	4 006	1 095
Déplacements	110	350
Services administratifs	306	548
Publicité et promotion	404	407
	412 608	489 287
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	8 933 \$	(95 929) \$

AU BAS DE L'ÉCHELLE**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026**

	2026	2025
SOLDE AU DÉBUT	22 659 \$	118 588 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	8 933	(95 929)
SOLDE À LA FIN	31 592 \$	22 659 \$

AU BAS DE L'ÉCHELLE**BILAN****AU 31 MARS 2026**

	2026	2025
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	132 567 \$	14 372 \$
Débiteurs (note 3)	796	2 815
Subventions à recevoir	-	74 357
Frais payés d'avance	1 612	1 552
	134 975 \$	93 096 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 4)	26 823 \$	70 437 \$
Produits perçus d'avance	4 400	-
Apports reportés (note 5)	72 160	-
	103 383	70 437
Évolution des actifs nets	31 592	22 659
	134 975 \$	93 096 \$

ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 6)

Approuvé par le Conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

AU BAS DE L'ÉCHELLE**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026**

	2026	2025
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	8 933 \$	(95 929) \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 7)	109 262	(38 877)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	118 195	(134 806)
ENCAISSE AU DÉBUT	14 372	149 178
ENCAISSE À LA FIN	132 567 \$	14 372 \$

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme sans but lucratif a été constitué sans capital-actions en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). L'organisme est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme a pour mission de donner un service d'information et de référence dans le but de défendre et de favoriser les droits des travailleurs non-syndiqués.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Dons

Les dons sont comptabilisés au moment de l'octroi du don.

Cotisation des membres

Les revenus de cotisations sont constatés à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel ils se rapportent.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs, des salaires et vacances à payer.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3. DÉBITEURS

	2026	2025
Taxe à la consommation à recevoir	796 \$	2 815 \$

AU BAS DE L'ÉCHELLE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2026

4. CRÉDITEURS

	2026	2025
Fournisseurs et frais courus	3 430 \$	29 605 \$
Salaires et vacances à payer	21 461	35 986
Somme à remettre à l'État	1 932	4 846
	26 823 \$	70 437 \$

5. APPORTS REPORTES

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de projets de l'exercice subséquent. La variation survenue dans le solde des apports reportés est la suivante :

	Solde 31 mars 2025	Encaissement s/ Entente	Constatés à titre de produits	Solde 31 mars 2026
Fondation Solstice	- \$	33 908 \$	4 221 \$	29 687 \$
Fondation Denis Dupuis	-	25 000	11 164	13 836
Commission des Normes de l'Équité de la Santé et de la Sécurité du Travail CNESST	-	45 000	16 363	28 637
	- \$	103 908 \$	31 748 \$	72 160 \$

6. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 8 955 \$ et les versements à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2027	8 955 \$
-------------	-----------------

AU BAS DE L'ÉCHELLE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2026

7. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2026	2025
Débiteurs	2 019 \$	20 317 \$
Subventions à recevoir	74 357	(74 357)
Frais payés d'avance	(60)	(768)
Créditeurs	(43 614)	15 931
Produits perçus d'avance	4 400	-
Apports reportés	72 160	-
	109 262 \$	(38 877) \$

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses passifs financiers.

AU BAS DE L'ÉCHELLE**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026**

	2026	2025
ANNEXE A - SUBVENTIONS		
Centraide	173 500 \$	173 500 \$
Emploi Été Canada	5 027	5 082
Subvention Dataide	-	5 000
Soutien à l'action communautaire autonome (SACAIS)	152 237	148 714
Le Conseil des Technologies et des Communications CTIC	-	3 898
Revenus:Financement à la mission:Desjardins	20 000	-
Revenus: Financement par projets: Fondation Solstice	771	-
Revenus:Financement par projets:CNESST - PAFNT	16 364	-
	367 899 \$	336 194 \$
ANNEXE B - DONS		
Particuliers	11 997 \$	8 274 \$
Syndicats, CRC, dons, séances et autres appuis	35 647	43 743
	47 644 \$	52 017 \$
ANNEXE C - AUTOFINANCEMENT		
Cotisations des membres	- \$	320 \$
Revenus divers	5 998	1 938
Revenus d'intérêts	-	1 314
Remboursement d'assurances	-	1 575
	5 998 \$	5 147 \$